

Paris, le 28 NOVEMBRE 2022

**Aux membres du Comité directeur (titulaires et suppléants) « Les Généralistes CSMF »
Aux conseillers départementaux « Les Généralistes CSMF »**

Pour information :

- Aux Présidents, trésoriers et secrétariats des Syndicats départementaux CSMF
- Présidents des conseils régionaux CSMF
- Aux membres du Bureau CSMF

Chères Amies, Chers Amis,

Suite à notre courrier du 05/10/2022 (ci-dessous), et au **décompte des cotisations pour 2021** (taux plein), voici le nombre de postes attribué à chaque région pour le Comité directeur « Les Généralistes CSMF » **pour la période 2023-2026** :

18 NOUVELLES REGIONS	Nombre poste Titulaire	Nombre poste Suppléant
GRAND EST	6	6
HAUTS DE FRANCE	5	5
NOUVELLE AQUITAINE	5	5
PAYS DE LOIRE	3	3
OCCITANIE	3	3
CENTRE VAL DE LOIRE	3	3
ILE DE FRANCE	1	1
LA REUNION	1	1
GUYANE	1	1
PACA	1	1
AURA	1	1
CORSE	1	1
BRETAGNE	1	1
NORMANDIE	1	1
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1	1
GUADELOUPE	1	1
MARTINIQUE	0	0
MAYOTTE	0	0

Nous te remercions de bien vouloir nous communiquer les noms et coordonnées de tes représentants **avant le 4 janvier 2023**.

Vous trouverez ci-joint la liste des membres actuels (mandat 2019-2022).

Depuis quelques années, en terme de syndicalisation et pour relayer les informations sur le terrain, nous attachons une importance à ce que, au-delà des Titulaires et des Suppléants, les **délégués départementaux Les Généralistes-CSMF participent aussi au Comité directeur**.

Nous vous rappelons que, selon les modalités définies dans les Statuts, **le Président et la totalité du Bureau « Les Généralistes-CSMF » seront élus au cours du Comité Directeur du samedi 28 janvier 2023**. Pour être élu au Bureau, il faut être titulaire ou suppléant au Comité Directeur.

Dans l'attente de ta réponse,

Amicalement.

Dr Sylvaine LE LIBOUX
Secrétaire Générale